

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B9 N° 23-086  
3.2.2 Autres cessions

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC  
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

#### Absente

Mme Sofia RAFAÏ

#### Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

#### DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

#### DATE D'AFFICHAGE :

08/12/2023

**OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE SECTION D NUMERO 721 SISE LIEUDIT « LA BOURDE » A LA SOCIETE EVOLTIS**

Le Conseil Municipal,

La commune souhaite développer l'implantation d'activités sur son territoire.

Dans cette optique, elle envisage de céder la parcelle cadastrée section D numéro 721 d'une superficie de 3560 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est située en :

**Zone U**Ee (pour 78 % de la superficie) : Cette zone regroupe les principaux parcs d'activités économiques du territoire : les Hauts Reposoirs, les Garennes et les Cetton. Elle a vocation à accueillir des activités économiques autres que les commerces de détail importants.



2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B9 N° 23-086  
3.2.2 Autres cessions

L'objectif est de préserver des espaces exclusivement destinés au développement, à la modernisation des activités de production existantes et à l'implantation de nouvelles entreprises.

**Zone NV** (pour 22 % du terrain) : Cette zone correspond aux espaces naturels et forestiers peu ou pas bâtis, à forte dominante naturelle. L'objectif est de préserver la dominante naturelle de ces espaces et les caractéristiques propres à chacun d'eux, tout en prenant en compte la gestion des constructions existantes, des infrastructures.

La société EVOLTIS, mandatée par la ville, a proposé une étude capacitaire développant 2.500 m<sup>2</sup> de surface de plancher de locaux de type entrepôts sur ce terrain et le terrain contiguë cadastré section D numéro 672.

La société EVOLTIS projette de réaliser sur les parcelles cadastrées précitées :

- 21 cellules à destination d'entrepôt,
- 1 local commun,
- 35 places de stationnement,

Le tout correspondant à une Surface de Plancher de 2 500 m<sup>2</sup> environ,

Cet aménagement est en parti prévu sur le terrain communal cadastré section D numéro 721, il est donc nécessaire de le céder afin de permettre la réalisation du projet.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser la cession de cette parcelle au prix de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (320.000 EUROS).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété Des Personnes Publiques, et notamment les articles L3211-14 et suivants,

**Vu** les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

**Vu** le procès-verbal et le plan de bornage établi par le cabinet ABELLO, Géomètre Expert sis à Mantes-la-Jolie le 28 novembre 2023, définissant les limites et l'emprise de la parcelle cadastrée section D numéro 721,

**Vu** l'estimation de France Domaine en date du 13 décembre 2023,

**Considérant** que la parcelle cadastrée section D numéro 721 fait partie du domaine privé de la commune,

**Considérant** l'estimation de France Domaine fixant le montant à 320.000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10% est conforme aux valeurs du marché,

**Considérant** l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité Vie économique et Espace verts, consultée le 28 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du territoire et Espaces verts.

**Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),**

2023/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B9 N° 23-086  
3.2.2 Autres cessions

DECIDE :

1. **Cède** à l'amiable et en l'état la parcelle cadastrée section D numéro 721 au prix de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (320.000 €) à la société EVOLTIS.
2. **Donne** son accord pour la vente de l'entière propriété de cette parcelle à la société EVOLTIS.
3. **Délègue** à Monsieur le Maire la signature des actes et formalités afférents à cette procédure de cession et notamment la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente au profit de la société EVOLTIS.
4. **Précise** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles ;
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **19 JAN. 2024**

Et publié/affiché le

**19 JAN. 2024**

Ivica JOVIC



Didier DIROL  
Secrétaire de séance

